

Envoyé en préfecture le 19/07/2021 REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPA Reçu en préfecture le 19/07/2021

ID: 024-200040392-20210708-DD2021_098-DE

LE GRAND PERIGUEUX 1 bd Lakanal - BP 70171 - 24019 - PERIGUEUX

DELIBERATION DD2021 098

Nombre	
de membres du conseil	
en exercice	83
Présents	57
Votants	73
Pouvoirs	16

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 2 juillet 2021

LE 8 juillet 2021, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jacques AUZOU

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

SUBVENTION ASSOCIATION AVENIR BÂTIR CARRIÈRE 24

PRESENTS:

M. AUZOU, Mme CHABREYROU, M. DOBBELS, M. GEORGIADES, Mme GONTHIER, Mme LABAILS, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. PASSERIEUX, M. REYNET, Mme SALINIER, Mme SALOMON, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M DENIS, M. LEGAY, M. MOTARD, Mme FAURE, M. GUILLEMET, M. RATIER, Mme TOULAT, M. PERPEROT, Mme LUMELLO, Mme TOURNIER, M. SERRE, M. MARTY, M. BIDAUD, Mme ARNAUD, M. PARVAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS, M. CHANSARD, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BARROUX, M. BOURGEOIS, M. CADET, M. CAREME, Mme COURAULT, M. DELCROS, Mme DOAT, Mme FAVARD, M. GASCHARD, M. NOYER, M. MARSAC, Mme DUPUY, M. LAVITOLA, Mme MARCHAND, M. AMELIN, Mme DUVERNEUIL, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. PALEM, M. CHAPOUL, Mme REYS

ABSENT(S) EXCUSE(S):

M. BUFFIERE, M. COLBAC, M. LACOSTE, M. MOTTIER, M. TALLET, M. MALLET, M. VIROL, M. PIERRE NADAL, M. BELLOTEAU, M. VADILLO

POUVOIR(S):

M. AUDI donne pouvoir à M. AUZOU

Mme BOUCAUD donne pouvoir à M. DOBBELS

M. CIPIERRE donne pouvoir à Mme TOULAT

M. COURNIL donne pouvoir à M. BIDAUD

M. LARENAUDIE donne pouvoir à M. LECOMTE

M. LE MAO donne pouvoir à M. LAGUIONIE

M. PROTANO donne pouvoir à M. SUDREAU

M. DUCENE donne pouvoir à M. SUDREAU

Mme ROUX donne pouvoir à M. GUILLEMET

Mme DUPEYRAT donne pouvoir à M. NOYER

Mme ESCLAFFER donne pouvoir à M. AMELIN

M. GUILLEMOT donne pouvoir à M. BIDAUD

Mme SARLANDE donne pouvoir à Mme GONTHIER

M. NARDOU donne pouvoir à M. MOTARD

Mme FRANCESINI donne pouvoir à Mme LABAILS

Mme LANDON donne pouvoir à M. PALEM

SUBVENTION ASSOCIATION AVENIR BÂTIR CARRIÈRE 24

Envoyé en préfecture le 19/07/2021

Reçu en préfecture le 19/07/2021

Affiché le

ID: 024-200040392-20210708-DD2021_098-DE

Vu le code général des collectivités territoriales.

Considérant que dans le cadre de son projet de mandat, le Grand Périgueux a souhaité agir sur l'insertion professionnelle des personnes en difficulté sur son territoire. Il participe par exemple à la mise en œuvre des différents axes de la Mission Locale et de la Maison de l'emploi du Grand Périgueux.

Que l'agglomération a été saisie d'une demande de subvention, à hauteur de 10 000 euros, de l'association Agir Bâtir Carrière 24 qui intervient auprès de ces publics. Cette association a pour objet de présenter un ensemble de métiers à des jeunes ou adultes en reconversion, afin de les intégrer dans la vie sociale et professionnelle.

Considérant que l'association souhaite mettre en place une manifestation d'envergure les 8-9-10-11 octobre 2021 sur la Plaine de Lamoura, Commune de Boulazac-Isle-Manoire en partenariat avec la Fédération du bâtiment, les CFA, les compagnons du devoir et la Mission locale du Grand Périgueux. Cette action a reçu le soutien du Conseil Départemental, de la Région Nouvelle Aquitaine.

Qu'il s'agira pendant 4 jours pour des collégiens mais aussi pour des adultes en reconversion de découvrir des secteurs professionnels en tension. Des ateliers de démonstration mais aussi des ateliers participatifs seront mis en place dans chaque stand des écoles permettant ainsi un contact direct avec les outils, les techniques des différents métiers afin notamment de briser certains a priori.

Qu'une campagne de communication via les médias locaux, des affiches, les mairies du territoire va être mise en place. Un partenariat est également prévu avec la Région Nouvelle Aquitaine pour amener les scolaires à cette manifestation.

Que la participation du Grand Périgueux est proposée à hauteur de 7 500 €.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ:

- Décide l'octroi d'une subvention de 7 500 euros à l'association Avenir Bâtir Carrière 24 ;
- Autorise le Président à signer les documents afférents à cette subvention.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération publiée le 19/07/2021	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 19/07/2021	Périgueux, le 19/07/2021
	Le Président, Jacques AUZOU